



MUSIÈGES

AU CROISEMENT DU PAYS GENEVOIS,
ENTRE USSES ET FORNANT

Février 2024

ÉDITO

Sommaire

- 1 Le mot du Maire
- 2 Travaux et investissements
- 3 Vie locale
- 5 Vie associative
- 6 Vie pratique
- 7 Intercommunalité
- 10 Informations diverses



Le mot du Maire...

Comme je l'ai fait lors de la cérémonie des vœux qui s'est déroulée le 12 Janvier dernier, je tiens à remercier à nouveau les habitants pour leur implication dans notre vie locale.

Un grand merci aussi à l'équipe municipale, qui par son investissement a permis la réalisation de travaux en 2023 et la perspective de beaux projets qui devraient prendre forme en 2024, voire 2025.

Pendant l'année écoulée, nous avons fait installer des toilettes publiques autolavables, sous la salle des fêtes, dans le local existant où étaient situés les anciens WC devenus inutilisables.

En matière d'environnement, il a été décidé d'aménager une nouvelle plateforme pour les containers poubelles dans la ZA des Bonnets, et ce afin de remplacer celle existante qui était située à l'endroit où devrait prochainement être créée la station essence Netto.

Les maisons ROSAZ et QUILLES, achetées par la Commune en 2022, ont été détruites, nous avons pour objectif d'y faire construire à la place un collectif

destiné à la location.

Les travaux concernant la création du réservoir d'eau potable étant terminés, il a fallu engazonner, arborer le talus et aménager son accès.

Presque toutes les lampes de l'éclairage public ont été remplacées par des lampadaires à led, moins énergivores et donc plus respectueux de l'environnement.

Je terminerai par le projet Cœur de village, avec l'achat de parcelles permettant la création d'un lotissement et la viabilisation de ces parcelles. Un article est consacré à ce sujet dans le présent bulletin.

Devrait suivre en 2024, la construction de maisons individuelles destinées à la vente et celle d'un bâtiment collectif propriété de la Commune, réservé à la location, pour accueillir en priorité nos jeunes et les personnes travaillant sur la Commune.

Même si ce projet devrait mobiliser une grande partie de notre énergie et de nos finances, d'autres travaux, plus modestes, mais néanmoins intéressants

ont été décidés pour cette année, tels que l'installation d'une vidéo surveillance dans la ZA des Bonnets et la ZA du Vieux Moulin, la mise en place de feux intelligents au niveau du lotissement les Jardins de Musièges, la réfection des allées dans le cimetière, la création d'un trottoir le long de la Route de Chilly et pour Noël 2024, l'installation d'illuminations à Serrasson.

Les manifestations qui ont lieu tout au long de l'année restent des moments uniques et privilégiés, indispensables pour que les habitants puissent, de temps à autre, se rencontrer et échanger. C'est à mon sens ce qui fait toute la richesse d'une commune rurale et la différence avec une commune urbaine, où on ne se connaît pas. C'est pourquoi il est nécessaire d'encourager de tels moments et de les faire vivre en y participant le plus possible.

Au plaisir de vous y croiser.

Pascal COULLOUX,
Maire de Musièges

TRAVAUX & INVESTISSEMENTS

Lotissement Coeur de village

Fin 2021, le Conseil Municipal décidait de lancer l'aménagement cœur de village.

Cette opération consistait à l'achat et la viabilisation de parcelles par la Commune, qui seraient ensuite destinées à la vente.

La création d'un lotissement composé de maisons individuelles jumelées et de deux petits collectifs, permettrait de répondre au besoin de logements, sans cesse croissant dans la Commune et au niveau du département de la Haute-Savoie.

Cette opération avait été prévue dans le PLUi adopté en 2020.

Dans un premier temps, il fallait faire réaliser par un géomètre, les documents. En second lieu, il a fallu procéder à l'achat des parcelles incluses dans l'OAP et dont la Commune n'était pas propriétaire. Les négociations ont été faciles, les propriétaires tous de bonne volonté ont accepté de céder leurs parcelles, pour cette aventure collective.

Les élus souhaitaient que la Commune puisse rester maître de l'urbanisation de ce secteur mais la vente directe des parcelles aux constructeurs ne permettait pas de garder un œil sur la nature des constructions. C'est pourquoi il a été décidé de

choisir un seul constructeur, le Cabinet ARTIS qui s'occupera de la vente des lots construits.

La viabilisation de ces parcelles a été réalisée et financée par la Commune. Une partie de cette viabilisation étant à ce jour terminée, les terrains devraient être mis en vente prochainement par la Société ARTIS. Cette Société propose à la vente neuf maisons, (3 lots de 2 maisons jumelées et un lot de 3 maisons) d'une surface au sol allant de 80 à 100 m² sur des parcelles d'environ 500 m².

En ce qui concerne le petit collectif, il a été décidé qu'il serait divisé en 2 bâtiments, un de 2 logements et l'autre de 6. Ces bâtiments seront eux aussi construits par la SAS ARTIS, mais ils resteront propriété de la Commune de MUSIÈGES et seront destinés à la location.

La surface habitable est de 486 m², sur un terrain d'environ 2 040 m² comprenant 16 places de parking.

Les travaux devraient être achevés au plus tard le 1er semestre 2026. Pour financer ces logements, la Commune va solliciter un prêt d'un million sept cent mille euros. La location des appartements devraient financer à 80% le remboursement de ce prêt.



IMPLANTATION DU LOTISSEMENT



VIE LOCALE

Les jeunes agriculteurs en visite à Musièges



Au mois de décembre, et après le succès de l'hiver 2022, les jeunes agriculteurs ont décidé de refaire un défilé de tracteurs décorés spécialement à l'occasion de Noël.

Le circuit de 2022 a été conservé pour l'année 2023 pour notre plus grande joie, puisqu'il y avait une escale de prévue à Musièges. Après un départ d'Annecy et plusieurs arrêts dans les communes alentours, ils sont arrivés ce 20 décembre dans la soirée, sur des tracteurs illuminés aux couleurs de Noël.

Une collation leur était réservée dans la salle des fêtes où jeunes agriculteurs et habitants ont pu échanger autour d'un verre de vin chaud et des traditionnels diots au vin blanc.

Un moment particulièrement apprécié par tous, qui a été possible grâce à l'investissement de ces jeunes.

N'oublions pas que les agriculteurs sont les principaux acteurs de notre territoire en façonnant et entretenant les paysages. C'est pourquoi il nous a semblé important de les mettre en avant.

Ils envisagent pour décembre 2024, de modifier leur circuit, pour essayer de satisfaire au mieux toutes les Communes du canton.

Aussi, nous espérons bien qu'ils reviendront ...



Légende : Chariot des jeunes agriculteurs sur la place de Musièges

VIE LOCALE

Fêtes de l'été le 22 juillet 2023

Notre traditionnelle fête de l'été, organisée par l'Association « Musieges Animations » a comme à l'accoutumée, attiré une foule de jeunes et de moins jeunes venus célébrer cette manifestation Musiégeoise incontournable, qui avait débuté en début d'après midi par un concours de boules.

Repas, buvette et bal attirent chaque année une foule grandissante, on y fait la fête et on y célèbre les beaux jours. Cette année le feu d'artifice financé par la Commune a été remplacé par un spectacle de drones. C'était une

première et un grand nombre de personnes étaient venues admirer toutes ces formes colorées qui se dessinaient dans le ciel.

Un GRAND MERCI au comité des fêtes et à ses nombreux bénévoles.



Repas des aînés

Comme le veut la tradition dans notre village, le 03 Décembre dernier, la municipalité recevait tous les Musiégeois et Musiégeoises de plus de 60 ans, pour partager le repas des aînés.

Pendant que Benjamin s'affairait en cuisine pour nous concocter un excellent repas, les élus et les trois employés communaux assuraient le service, et en profitaient pour « papoter » avec les convives.

Ambiance détendue et agréable pour tous, une cinquantaine de seniors étaient là, tous ont apprécié cet excellent menu.

Un grand merci à BEN CUISINE.



Fêtes des enfants

Le dimanche 10 décembre 2023 restera un agréable moment dans les mémoires grâce à la Fête des Enfants organisée par la municipalité.

Sous le charme du conte de Noël intitulé "Le manteau du Père Noël", interprété par l'artiste Nathalie Kabo, les spectateurs ont été transportés dans un univers de rêve et de magie. Cette talentueuse conteuse, de la compagnie "L'arbre aux griottes... conteuses", a su captiver l'attention du public, les plongeant dans l'esprit chaleureux des fêtes de fin d'année.

Près de 90 personnes étaient réunies pour assister à ce spectacle, parmi lesquelles se trouvaient 30 à 40 enfants. Après la représentation, le Père Noël lui-même, accompagné de ses fidèles lutins, a fait son apparition pour distribuer des friandises, posant volontiers pour des photos souvenirs.

Les participants ont ensuite partagé un grand goûter convivial et terminé la journée autour de gourmandises locales. La municipalité tient à remercier chaleureusement tous les participants,

ainsi que Nathalie Kabo, pour avoir contribué à faire de cette Fête des Enfants un événement réussi. Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour de nouvelles aventures féeriques !



PAGE 4

ASSOCIATION

Graines d'amis du Val des Usses

Le 17 avril 2024 l'association d'aide aux aidants non professionnels "GRAINES D'AMIS DU VAL DES USSES" qui couvre le territoire des communautés de Communes USSES ET RHONE et FIER et USSES fêtera ses dix ans d'existence.

Ces dix années qui ont passé très vite nous ont permis de tisser des liens très forts avec les aidants du secteur qui vivent de nombreux moments d'isolement et de rupture sociale. Ce phénomène de société concerne de plus en plus de monde, voilà pourquoi nous comptons maintenant plus de 80 adhérents. Notre principal but est de maintenir le lien social entre tous.

Nos rencontres très enrichissantes, dispensées par des professionnels de qualité, que nous remercions, sont suivies assidûment par de nombreux aidants.

Le programme pour l'année 2024 s'annonce déjà très riche : de nombreux ateliers sont prévus, ce sera pour tous un moment de partage et d'échange. Quelques sorties leur permettront également de se ressourcer.

Nous avons la chance d'avoir un partenariat avec la Maison Familiale Rurale de SEYSSSEL qui, grâce aux élèves de la section « aide à la personne », apporte une bouffée d'oxygène à notre association. Ces élèves partagent des moments tout au long de l'année avec nos aidants et un séjour intergénérationnel est organisé par la MFR depuis trois ans maintenant.

Notre équipe est mobilisée et c'est grâce à la fidélité de nos adhérents et au soutien financier du Conseil Départemental, des intercommunalités et des municipalités du secteur, que nous sommes motivés pour continuer et essayer encore d'améliorer nos actions

Ci-dessous les coordonnées de notre association où tous les aidants du secteur seront les bienvenus.



Association Graines d'Amis du Val des Usses
Mairie de FRANGY
19 Rue du Grand Pont 74270 FRANGY

PRESIDENT : MARC COUZON
SECRETAIRIAT : 06 43 79 65 00
MAIL : grainesdamis74@gmail.com

Agenda du 1er semestre 2024

Vendredi 22 mars 2024 - 14h30 à 16h30
Salle Georges RACHEL, à MUSIEGES
4ème rencontre BRAIN UP « bien être par la détente et la relaxation » destinée aux personnes inscrites lors de la première rencontre du 10 novembre 2023

Mercredi 10 avril 2024 - 14h30 à 16h30
Salle Georges RACHEL, à MUSIEGES
Rencontre avec les jeunes étudiants de la MFR de SEYSSSEL, section aide à la personne – atelier bien être et esthétique – atelier de produits cosmétiques à fabriquer soi-même.
RENCONTRE OUVERTE A TOUS LES AIDANTS - ADHERENTS.

Vendredi 26 avril 2024 - 14h30 à 16h30
Salle Georges RACHEL, à MUSIEGES
5ème rencontre BRAIN UP « bien être par la détente et la relaxation » destinée aux personnes inscrites lors de la première rencontre du 10 novembre 2023

Vendredi 31 Mai 2024 - 20 heures
Salle Georges Rachel à MUSIEGES
ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION. Tout public

Vendredi 24 mai 2024 - 14h30 à 16h30
Salle Georges RACHEL, à MUSIEGES
Directives anticipées. Tout public

Jedi 13 juin 2024 - 14h30 à 16h30
Salle Georges RACHEL, à MUSIEGES
Groupe de paroles pour les aidants accompagnant un malade d'ALZHEIMER

Mercredi 26 juin 2024
Sortie d'une journée (modalités à définir) destinée en priorité aux aidants adhérents de l'association.

DON DU SANG

Rejoignez-nous, devenez donneur...



Il n'existe pas de produit capable de se substituer au sang humain. Grâce aux donneurs de sang bénévoles, 1 million de patients sont soignés, chaque années !

C'est parce que les produits sanguins ont une durée de vie limitée que nous avons besoin de vous si régulièrement pour traiter toutes les pathologies et urgences nécessitant des transfusions sanguines régulières ou ponctuelles.

Les 4 étapes d'un don de sang

1. Accueil et inscription
2. Entretien préalable au don par une personne habilitée
3. Prélèvement (environ 10 min et 450 ml)
4. Pause A+, temps dédié à la collation et au repos

Un donneur averti en vaut deux !

- Sentir en bonne santé
- Avoir entre 18 et 70 ans
- Etre muni d'une pièce d'identité
- Peser plus de 50 kg
- Avoir mangé et bien s'hydrater

Prévoir 1h pour donner son sang

Prendre rendez-vous (de préférence) en ligne sur dondesang.efs.sante.fr, rubrique "Prendre rendez-vous" en haut à droite

Prochaines dates :

jeudi 18 avril 2024
jeudi 13 juin 2024
jeudi 08 août 2024
jeudi 03 octobre 2024
jeudi 19 décembre 2024

Rendez-vous à la salle des fêtes de Musieges



INTERCOMMUNALITÉ

Trois déchetteries

Tous les administrés de la Communauté de Communes Usse et Rhône ont accès aux 3 déchetteries.

Il n'est pas demandé de carte d'accès, ni de ticket de paiement pour les professionnels.

Toutefois les 3 déchetteries sont prioritairement réservées aux particuliers.

L'apport des professionnels est toléré. Il est fonction du remplissage des bennes et du flux de déchets apportés.

Les 3 déchetteries sont fermées les jours fériés.

Déchetterie de Frangy
Champagne, Route de Biolle
74270 Frangy



Déchetterie de Saint Germain-sur-Rhône
Les Rippes
74910 Saint Germain Sur Rhône

Déchetterie de Seyssel
Route du Fier
74910 Seyssel

L'accès aux déchetteries se fait sans rendez-vous.

HORAIRES D' HIVER DES DÉCHETTERIES

		FRANGY Horaires du dernier dimanche d'octobre au dernier dimanche de mars	SAINT-GERMAIN-SUR-RHONE Horaires du 1^{er} octobre au 30 avril	SEYSSEL
LUNDI	MATIN			9h - 12h
	APRES-MIDI	14h -17h30		13h30 - 16h30
MARDI	MATIN	9h-12h		9h-12h
	APRES-MIDI			
MERCREDI	MATIN	9h - 12h	8H30 - 12h	9h - 12h
	APRES-MIDI	14h -17h30	13h30 - 16h30	14h -17h
JEUDI	MATIN	9h - 12h		9h - 17h30
	APRES-MIDI			
VENDREDI	MATIN	9h - 12h	8H30 - 12h	
	APRES-MIDI	14h -17h30		14h -17h
SAMEDI	MATIN	9h - 12h	8H30 - 12h	8h30 - 12h30
	APRES-MIDI	14h -17h30		13h30 - 17h15

HORAIRES D'ÉTÉ DES DÉCHETTERIES

		FRANGY Horaires du dernier dimanche de mars au dernier dimanche d'octobre	SAINT-GERMAIN-SUR-RHONE Horaires du 02 mai au 30 septembre	SEYSSEL Horaires du dernier dimanche de mars au dernier dimanche d'octobre
LUNDI	MATIN			9h - 12h
	APRES-MIDI	14h - 18h		13h30 - 16h30
MARDI	MATIN	9h - 12h		9h - 12h
	APRES-MIDI			
MERCREDI	MATIN	9h - 12h	8H30 - 12h	9h - 12h
	APRES-MIDI	14h - 18h	13h30 - 16h30	14h - 17h
JEUDI	MATIN	9h - 12h		9h - 13h
	APRES-MIDI			14h - 18h
VENDREDI	MATIN	9h - 12h	8H30 - 12h	
	APRES-MIDI	14h - 18h		14h - 17h
SAMEDI	MATIN	9h - 12h	8H30 - 12h	8h30 - 12h30
	APRES-MIDI	14h - 18h	13h30 - 16h30	13h30 - 17h15

INTERCOMMUNALITÉ

Compost : le tri des biodéchets est obligatoire en France depuis le 1er janvier

La loi de 2020 cherche à lutter contre le gaspillage alimentaire et veut imposer à chaque foyer de s'équiper d'une solution de compostage depuis le 1er janvier 2024. Il semble que cette obligation européenne sera encore longue à mettre en place, faute d'une solution harmonisée au niveau local.

Il s'agit d'alléger les poubelles et d'y enlever les biodéchets afin de produire du compost ou du biogaz. Cela prendra du temps pour mettre à disposition de tous des solutions pour composter ou trier les biodéchets.

Ces biodéchets représentent environ 30% de matière organique contenue dans nos ordures ménagères : pelures, coquilles d'œuf, marc de café, restes de repas, qui terminent le plus souvent dans le sac gris. D'après l'Ademe, l'agence de la transition écologique, 83 kilos de biodéchets sont générés par an et par habitant en France, dont 50% pourraient être facilement captés au lieu de finir en décharge ou incinérés.

En attendant la généralisation, les solutions restent les mêmes : collecte porte-à-porte, un point d'apport volontaire proche de chez soi, ou la mise à disposition d'un bac de compostage sur

Qu'est-ce qu'un biodéchet ?

L'article L. 541-1-1 du code de l'environnement définit les biodéchets comme : « Les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires. ».

En pratique, les biodéchets à traiter sont :

- Déchets verts : tontes de pelouse et fauchage, feuilles mortes, tailles d'arbustes, haies et brindilles ou encore déchets ligneux issus de l'élague et de l'abattage d'arbres et de haies.
- Déchets alimentaires : restes de repas ou de préparation de repas ou produits périmés non consommés.

la base du volontariat. "Cette obligation est connue depuis 2015", rappelle Zero Waste Europe, dénonçant "un retard inacceptable" qui selon elle "traduit un manque de volonté politique des collectivités locales comme de l'État".

En attendant, il n'y aura pas d'amende en cas de non-tri, ni d'obligation d'avoir un seau à épluchures trônant au milieu de son salon.



En ligne : <https://www.sivalor.org>
-> Rubrique "Je composte"



Proposition d'acquisition d'un composteur

La Communauté de Communes Usse et Rhône vous propose d'acquies le matériel ci-contre, d'une capacité de 400 litres, contre une participation financière de 30 €.

La Communauté de Communes supportera la différence de prix d'acquisition.

Cette offre est réservée aux habitants des communes de la Communauté de Communes Usse et Rhône à raison de 1 composteur par foyer.

En ligne : <https://www.usse-et-rhone.fr/>
-> Rubrique Environnement
-> Collecte et traitement des déchets
-> Proposition d'acquisition d'un composteur

Comment composter ?

Composter, c'est possible partout et par tous. Il existe aujourd'hui 4 façons de composter à domicile, quel que soit notre type de logement :

Le compostage en tas : Simple, efficace et confortable si vous habitez en maison. Parfait si votre habitation est entourée d'une bonne surface de terrain car les volumes de matières à composter sont alors plus importants.

Le compostage en bac : En bois ou en plastique recyclé, il est très bien adapté à la récupération du compost. Il prend peu de place, par contre, il nécessite une surveillance régulière.

Le compostage partagé : En appartement, il permet le compostage près de chez soi : au pied de son immeuble, de sa résidence, de son quartier. Pour construire un tel espace, il faut un accord entre les habitants volontaires et les acteurs du territoire (la commune, les associations, la copropriété, etc.).

Le lombricompostage : En appartement, c'est une technique qui utilise des lombrics pour accélérer le processus de décomposition des déchets organiques. Il produit un engrais liquide organique. Beaucoup plus rapide que le compostage traditionnel en jardin (en bac ou en tas), le lombricompostage nécessite moins de travail : celui-ci est fait par les vers, sans remuer ni arroser.

URBANISME

Etapes à respecter pour une autorisation d'urbanisme

- Vérifier si vous devez déposer un Permis de construire (PC) ou une déclaration préalable (DP)
- Vérifier dans le PLUi du Val des Ussets les règles à respecter (limites entre voisins, pente du toit, hauteur des constructions...) <https://www.ussets-et-rhone.fr>

Même si vous n'avez pas à déposer une demande d'urbanisme (DP ou PC), parce que votre projet ne nécessite aucune formalité, vous devez néanmoins respecter les règles d'urbanisme imposées par le PLUi.
- Compléter et transmettre le dossier en

Mairie, soit sous format papier, soit de façon dématérialisée par internet via <https://pu.rgd.fr>

- Attendre la fin du délai d'instruction pour commencer vos travaux. En principe vous recevez une autorisation signée par le Maire avec ou sans prescriptions.

- Afficher votre PC ou DP sur votre terrain
- Déposer votre formulaire d'ouverture de chantier (DOC) en mairie

- Déclarer la fin des travaux en déposant en mairie votre déclaration d'achèvement de travaux (DAACT).

Une DP et un PC, une fois accordés ont une durée de validité de 3 ans, vous devez

⚠ avoir commencé les travaux dans ce laps de temps. L'autorisation est périmée si vous n'avez pas commencé les travaux dans les 3 ans ou si, passé ce délai, vous les avez interrompus pendant plus d'1 an.



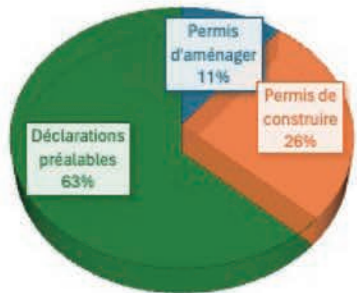
Autorisations d'urbanisme déposées en 2023

	Demandeur	Adresse terrain	Nature des travaux	Décision
PA	COMMUNE DE MUSIÈGES	La cour	Division en vue de construire un lotissement	Accord avec prescriptions
PC	PC SICA LES FERMERS SAVOYARDS	Allée de la zone des Bonnets	Modification PA initial	Accord tacite
PC	SCI "Le Mont"	604 Route de Serrasson	Travaux ou changement de destination sur construction existante	Accord avec prescriptions
PC	HOLDESCO	750 Allée de la zone des Bonnets	Extension de l'atelier existant	Accord tacite
PC	Société Laitière des Hauts de Savoie	212 Allée de la zone des Bonnets	Extension des bâtiments existants	En cours d'instruction
PC	BECQUE Rémi	500 Route de Serrasson	Création d'un bassin clarificateur pour une station de traitement des eaux usées	En cours d'instruction
DP	PALENZUELA Benoit	92 Route de Chilly	Maison individuelle	Accord avec prescriptions
DP	BOCHUD Ariane	117 Rue basse	Création d'un garage accolé à la maison	Rejet tacite
DP	BOUCHARD Julien	92 Route de Chilly	Ouverture en toiture outeau + terrasse + velux	Accord tacite
DP	FILIFE FERREIRA Françoise	44 Chemin de Bionnaz	Création d'un garage accolé à la maison	Refus tacite
DP	DAGET Aline	92 Route de Chilly	Clôture	Accord tacite
DP	DIAS Daniel	56 Impasse vers maux	Carport mitoyen	Accord tacite
DP	ELECTRIC CONNEXION, pour Fabrice GERMAIN	60 Route du Mont	Abri de jardin	Accord tacite
DP	SAVOIE Etienne	57 Impasse des Jardins de Musièges	Installation de panneaux photovoltaïques sur toit	Accord avec prescriptions
DP	DE SA Mickaël	64 Route de Serrasson	Remplacement d'une porte garage par 2 fenêtres	Accord avec prescriptions
DP	VUARIER Sandrine	498 Route de Serrasson	Remplacement des portails, modification clôture grillage, habillage contour menuiseries.	Refus
DP	THEVENET Kévin	40 Impasse de l'Ormeau	Remplacement des portails, modification clôture grillage, habillage contour menuiseries.	Refus
DP	JMG EXTERIEURS pour Tristan MARET	92 Route de Chilly	Division en vue de construire	Accord avec prescriptions
DP	JMG EXTERIEURS pour Tristan MARET	92 Route de Chilly	Division en vue de construire	Accord avec prescriptions
DP	JMG EXTERIEURS pour Tristan MARET	92 Route de Chilly	Installation pergola bioclimatique sur terrasse existante	Accord tacite

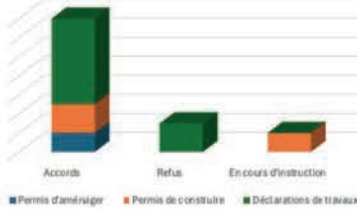
Total de demandes

19

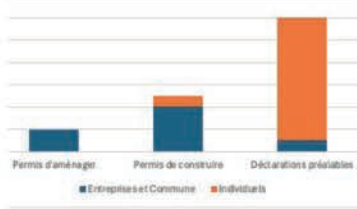
Répartition des demandes



Accords / Refus



Entreprises et Commune / Individuels



URBANISME

Rappel des formalités à faire avant d'effectuer des travaux

Permis de construire (PC) ou Déclaration préalable (DP) ?

Abri de jardin, cabane, appentis	<5 m²	Aucune formalité
	De 5 m² à 20 m²	DP
	>20 m²	PC
Aménagement de combles	<40 m²	DP
	>40 m²	PC
Extension, espaces habitables supplémentaires	<40 m²	DP
	>40 m²	PC
Façades (ravalement, pose bardage)	Si changement nature et couleur	DP
Fenêtre, porte fenêtre	Remplacement à l'identique	Aucune formalité
	Création et modification	DP
Garage accolé à l'habitation	<40 m²	DP
	>40 m²	PC
Garage non accolé	<20 m²	DP
	>20 m²	PC
Parabole	>80 cm	DP
Photovoltaïques sur le toit		DP
Piscine	<10 m² non couverte et restant moins de 3 mois	Aucune formalité
	<100 m² non couverte	DP
	< 100 m² couverte avec couverture inférieure à 1.80 m de haut	DP
	>100 m²	PC
		DP
Portail, mur de clôture		DP
Serre	<5 m²	Aucune formalité
Terrasse non couverte de plain-pied en bois ou béton	Sans surélévation, quelle que soit la surface	Aucune formalité
	Surélévée et < 5 m²	Aucune formalité
	Surélévée et comprise entre 5 m² et 20 m²	DP
	Surélévée et > 20 m²	PC
Terrasse couverte	Voir véranda	
Toit, tuiles	Remplacement à l'identique	Aucune formalité
	Modifications	DP
Vélux, fenêtre de toit		DP
Véranda, terrasse couverte	<5 m²	Aucune formalité
	De 5 m² à 20 m²	DP
	>20 m²	PC



INFORMATIONS DIVERSES

Urgences

Gendarmerie 17

Centre de secours 18

Urgences médicales 15
(permanence à FRANGY)Le défibrillateur Automatisé
externe est situé devant la
mairieDu nouveau au
secrétariat de la
Mairie

Depuis le mois de janvier 2024, Nathalie est présente tous les lundis. Chargée de répondre aux exigences croissantes de la comptabilité publique, elle apporte un renfort aux élus et à Odile. Maman de trois enfants actuellement étudiants, elle travaille le reste de la semaine dans une autre collectivité territoriale.

Bienvenue Nathalie.

Etat civil 2023

GERMAIN Yvonne, nous a quittés.

La famille s'est agrandie !!!

Naissances: Lyna ROGER LONGERAY

Sacha BOUVAT

Tibay GABARD

Léo COULLOUX

Louise SAVOIE

Elynn DE SA BLANC



Adressage, pourquoi ?

L'adoption de la loi 3DS en février 2022, a confirmé l'obligation pour toutes les Communes, de procéder à la dénomination des voies et lieux dits et à la numérotation des constructions.

Cette compétence communale a pour objectif de permettre une intervention plus efficace de nombreux services ; distribution du courrier, livraison de colis, déploiement de la fibre optique, guidage GPS...

Mais un bon adressage a aussi et surtout pour vocation de savoir identifier précisément un lieu, en cas d'intervention rapide des secours d'urgence.

A Musièges, les rues et les numéros existent depuis plusieurs années. La Commune a dernièrement entrepris toutes les démarches, afin que les adresses soient référencées sur la Base Adresse Nationale, fichier de référence.

Si vous ne possédez pas de plaque avec votre numéro de rue, nous vous invitons à contacter le secrétariat de mairie.

En effet, le processus d'adressage ne pourra être efficace que si chaque habitation est bien identifiée.

Recensement des frontaliers

La Commune perçoit une dotation importante (environ 90 000 euros/an), il s'agit des fonds genevois, qui sont versés par la Suisse au Département de Haute-Savoie.

Le Département reverse ensuite cette somme aux Communes, cette répartition est calculée proportionnellement au nombre de frontaliers habitant les Communes du Département et travaillant dans le canton de Genève.

Il est donc important pour notre Commune de connaître le nombre de personnes, de toutes nationalités, travaillant dans le canton de Genève et résidant à Musièges. Les fonds genevois permettent en effet d'investir dans la création d'équipements publics qui sont les vôtres ! Alors, si vous ne l'avez pas encore fait, pensez à vous faire inscrire en Mairie.

Nuisances sonores

Je peux effectuer des travaux de bricolage ou de jardinage et faire du bruit :

Du lundi au vendredi de 08h00 à 20h00

Le samedi de 09h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00

Le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00.

Nouveaux arrivants

Merci à toute personne nouvellement installée sur la Commune de bien vouloir se présenter en Mairie, munie de ses papiers d'identité.

En effet le recensement de nouveaux habitants et de leurs enfants est indispensable pour anticiper au mieux les effectifs scolaires.

Bon à savoir

Chaque réunion du Conseil Municipal donne lieu à la rédaction d'un compte rendu de cette réunion.

Il est affiché à la porte de la mairie et dans les hameaux qui disposent d'un panneau d'affichage municipal.

Il est consultable sur le site de la Commune <https://mairie-musieges.fr>

Recensement militaire

Les jeunes (filles et garçons) doivent se faire recenser dans le mois qui suit leurs 16 ans. Ils doivent se présenter en Mairie, munis de leur carte d'identité et de leur livret de famille. Une attestation de recensement leur sera délivrée.

Attention cette attestation est obligatoire pour pouvoir passer le permis de conduire ou se présenter à des examens.



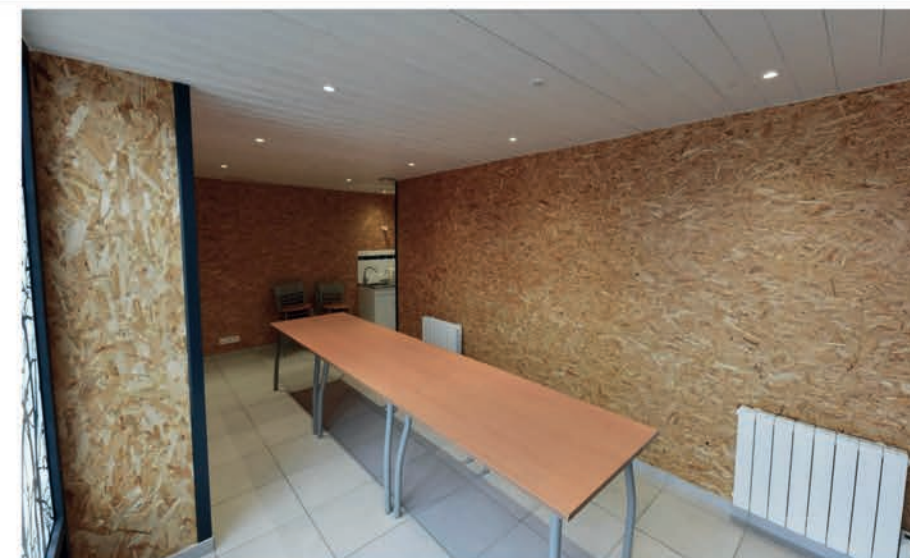
EQUIPEMENTS

Deux salles communales et des wc publics

Le rez-de-chaussée de la toute vieille Mairie a été aménagé.

Une petite salle (salle La Fontaine) pouvant accueillir une dizaine de personnes est à la disposition des Musiègeois. Même chose pour la petite salle communale située en bas de la salle des fêtes (salle City) qui a une capacité d'accueil plus importante. Les tarifs de location de ces deux salles ont été fixés à 10 € la demi-journée et 20 € la journée pour des manifestations à but lucratif. Elles sont prêtées gracieusement aux particuliers et associations de la Commune qui organisent une manifestation non lucrative.

De nouveaux WC publics autonettoyants ont été installés sous la salle des fêtes.



Accueil Mairie

Adresse postale :

62, place de l'église 74270 Musièges

Téléphone : 04 50 44 72 59

Ouvertures du secrétariat de mairie :

Lundi de 14h00 à 17h00

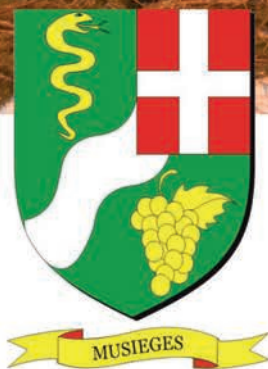
Mardi de 9h00 à 12h00

Jeudi de 9h00 à 12h00 et 15h00 à 19h00

Mél : secretaire@mairie-musieges.frSite internet : mairie-musieges.fr



Chariot des jeunes agriculteurs sur la place de Musièges



mairie-musieges.fr